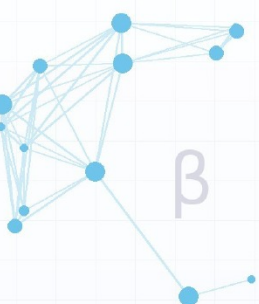


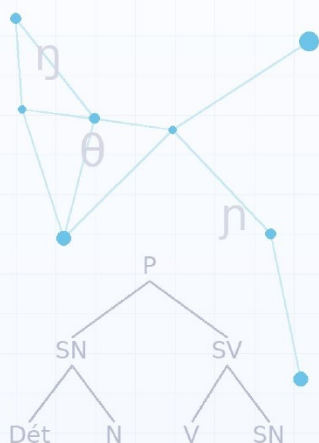
REL@COM

LANGAGE ET COMMUNICATION

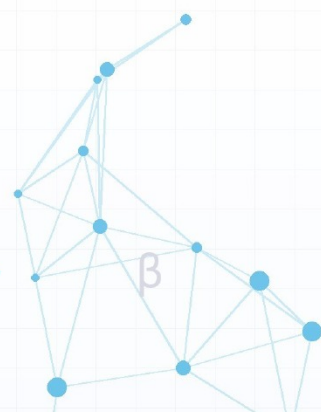
Revue scientifique électronique semestrielle



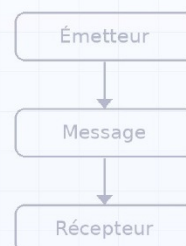
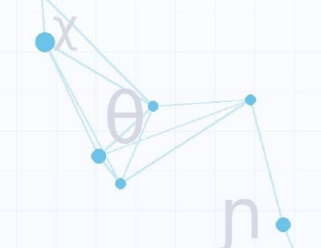
/lãga3/



$S \rightarrow SN + SV$



[+voisé]



Sé / Sa

ISSN : 2617-7560

Revue à comité scientifique • Évaluation par les pairs • Normes CAMES

NUMÉRO

11

JUIN 2026

INDEXÉE ET RÉFÉRENCÉE DANS

Advanced Science Index • SJIF – Impact Factor 2026 : 6,969 • Mir@bel • HAL

www.relacom-slc.org

UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

Bouaké – Côte d'Ivoire

Département des Sciences du Langage et de la Communication (DSLCL)

REL@COM

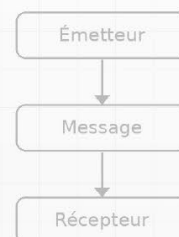
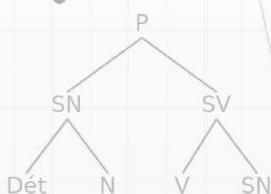
LANGAGE ET COMMUNICATION

Revue scientifique électronique semestrielle



/lãga3/

[+voisé]



$S \rightarrow SN + SV$

Sé / Sa

ISSN : 2617-7560

Revue à comité scientifique • Évaluation par les pairs • Normes CAMES

NUMÉRO

11

JUIN 2026

INDEXÉE ET RÉFÉRENCÉE DANS

Advanced Science Index • SJIF – Impact Factor 2026 : 6,969 • Mir@bel • HAL

www.relacom-slc.org

INDEXATIONS ET RÉFÉRENCEMENTS



<https://journal-index.org/index.php/asi/article/view/12689>



TOGETHER WE REACH THE GOAL

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23413>

Impact Factor 2026 : 6.969



<https://reseau-mirabel.info/revue/14886/RELaCOM-Revue-Langage-et-communication?s=1muc9dl>



<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/352725>

REVUE ELECTRONIQUE LANGAGE & COMMUNICATION

ISSN : [2617-7560](https://doi.org/10.24457/2617-7560)

DIRECTEUR DE PUBLICATION : PROFESSEUR N'GORAN-POAMÉ LÉA M. L.

DIRECTEUR DE RÉDACTION : PROFESSEUR JEAN-CLAUDE OULAI

COMITÉ SCIENTIFIQUE

PROF. ABOLOU CAMILLE ROGER, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. ALAIN KIYINDOU, UNIVERSITÉ BORDEAUX-MONTAIGNE

PROF. AZOUMANA OUATTARA, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. BAH HENRI, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. BLÉ RAOUL GERMAIN, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

PROF. CLAUDE LISHOU, UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP

PROF. EDOUARD NGAMOUNTSIKA, UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

DR FRANCIS BARBEY, MCU, UNIVERSITÉ CATHOLIQUE LOMÉ

PROF. GORAN KOFFI MODESTE ARMAND, UNIVERSITÉ F. HOUPHOUËT-BOIGNY

DR JÉRÔME VALLUY, MCU, HDR, UNIVERSITÉ PANTHÉON-SORBONNE

PROF. JOSEPH P. ASSI-KAUDJHIS, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. KOUAMÉ KOUAKOU, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. MAKOSSO JEAN-FÉLIX, UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

PROF. NANGA A. ANGÉLINE, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

PROF. POAMÉ LAZARE MARCELIN, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. TRO DÉHO ROGER, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

PROF. ABOLOU CAMILLE ROGER

PROF. JEAN-CLAUDE OULAI

PROF. KOUAMÉ KOUAKOU

PROF. NIAMKEY AKA

DR N'GATTA KOUKOUA ÉTIENNE, MCU

DR OUMAROU BOUKARI, MCU

COMITÉ DE LECTURE

PROF. IBO LYDIE

PROF. KOFFI EHOUMAN RENÉ

DR ASTÉ N'CHO JEAN-BAPTISTE, MCU

DR IRIÉ BI TIÉ BENJAMAIN, MCU

DR N'GATTA KOUKOUA ÉTIENNE, MCU

DR N'GUESSAN ADJOUA PAMELA, MCU

DR ADJUÉ ANONKPO JULIEN

DR COULIBALY DAOUDA

DR KOUAMÉ KHAN

DR OULAI CORINNE YÉLAKAN

DR YAO KOUAKOU GUILLAUME

MARKETING & PUBLICITÉ : DR KOUAMÉ KHAN

INFOGRAPHIE / WEB MASTER : DR TOURÉ K. D. ESPÉRANCE / SANGUEN KOUAKOU

TRÉSORIÈRE : DRE AKISSI GERMAINE KOUASSI

ÉDITEUR : DSLC

TÉLÉPHONE : (+225 01 40 29 15 19 / 07 48 14 02 02)

COURRIEL : soumission@relacom-slc.org

SITE INTERNET : <http://relacom-slc.org>

LIGNE EDITORIALE

Au creuset des Sciences du Langage, de l'Information et de la Communication, la Revue Electronique du Département des Sciences du Langage et de la Communication **REL@COM** s'inscrit dans la compréhension des champs du possible et de l'impossible dans les recherches en SIC. Elle s'ouvre à une interdisciplinarité factuelle et actuelle, en engageant des recherches pour comprendre et cerner les dynamiques évolutives des Sciences du Langage et de la Communication ainsi que des Sciences Humaines et Sociales en Côte d'Ivoire, en Afrique, et dans le monde.

Elle entend ainsi, au-delà des barrières physiques, des frontières instrumentales, hâtivement et activement contribuer à la fertilité scientifique observée dans les recherches au sein de l'Université Alassane Ouattara.

La qualité et le large panel des intervenants du Comité Scientifique (Professeurs internationaux et nationaux) démontrent le positionnement hors champ de la **REL@COM**.

Comme le suggère son logo, la **REL@COM** met en relief le géant baobab des savanes d'Afrique, situation géographique de son université d'attache, comme pour symboliser l'arbre à palabre avec ses branches représentant les divers domaines dans leurs pluralités et ses racines puisant la serve nourricière dans le livre ouvert, symbole du savoir. En prime, nous avons le soleil levant pour traduire l'espoir et l'illumination que les sciences peuvent apporter à l'univers de la cité représenté par le cercle.

La Revue Electronique du DSLC vise plusieurs objectifs :

- Offrir une nouvelle plateforme d'exposition des recherches théoriques, épistémologiques et/ou empiriques, en sciences du langage et de la communication,
- Promouvoir les résultats des recherches dans son champ d'activité,
- Encourager la posture interdisciplinaire dans les recherches en Sciences du Langage et de la Communication,
- Inciter les jeunes chercheurs à la production scientifiques.

Chaque numéro est la résultante d'une sélection exclusive d'articles issus d'auteurs ayant rigoureusement et selon les normes du CAMES répondu à un appel thématique ou libre.

Elle offre donc la possibilité d'une cohabitation singulière entre des chercheurs chevronnés et des jeunes chercheurs, afin de célébrer la bilatéralité et l'universalité du partage de la connaissance autour d'objets auxquels l'humanité n'est aucunement étrangère.

Le Comité de Rédaction

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS & DISPOSITIONS PRATIQUES

La Revue Langage et Communication est une revue semestrielle. Elle publie des articles originaux en Sciences du Langage, Sciences de l'Information et de la Communication, Langue, Littérature et Sciences Sociales.

I. RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Les articles sont recevables en langue française, anglaise, espagnole ou allemande et envoyés sous format Word.

Police : Times New Roman ; Taille : 11, Interligne : Simple ou 1.0
Les caractères en majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À ce...

- Titre (**Centré**) : 15 mots maximum en majuscule gras ; Traduit aussi en anglais
- Auteur (s) (**Aligné à Droite**) : Prénoms et NOM en gras
- Institution d'Attache (**Aligné à Droite**) : Préciser ville et pays
- Adresse Électronique (**Aligné à Droite**)

- Résumé (250 mots maximum) : En Français avec cinq (5) mots-clés et en Anglais (Abstract) avec cinq (5) keywords.
- Nombre de page : minimum 08 pages, maximum 15 pages en interlignes simples.
- Marges : Haut 3 cm ; Bas 3 cm ; Gauche 3.5 cm ; Droite 3.5 cm ; Reliure 0.5 cm.
- Numérotation de pages : Chiffres arabes, en bas et au centre de la page concernée.
- Orientation : Portrait, recto
- Citations à partir de 3 lignes : Retrait de 2 cm à gauche et à droite ; Taille 10
- Références de citations : Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées
- Références bibliographiques : Selon Normes APA 7^{ème} Éd et par ordre alphabétique. Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités.

II. NORMES EDITORIALES : APA 7^{ème} ÉDITION

Pour répondre aux Normes APA 7^{ème} Édition, la structure des articles doit se présenter comme suit :

- ✚ Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
- ✚ Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Introduction, Méthodologie, Résultats, Analyse et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
- ✚ Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, et de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

III. RÈGLES D'ÉTHIQUES ET DE DÉONTOLOGIE

Toute soumission d'article sera systématiquement passée au contrôle anti-plagiat et tout contrevenant se verra définitivement exclu par le comité de rédaction de la revue.

SOMMAIRE

1. Stéphane Ettien ADOU (Institut Universitaire d'Abidjan, Abidjan-Côte d'Ivoire)
Entre reliance et déliance sociale : les imaginaires des publics de la série télévisée ivoirienne *Cour Commune* 11

2. Awose Francis AKAMPA-ASE (University of Education, Winneba-Ghana) / Amidou SANOGO (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan-Côte d'Ivoire)
La morphogenèse des noms composés dans *La Vie et demie* de Sony Labou Tansi : formes, structures et procédés de formation 23

3. Nanou Pierre BROU (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
Métaéthique politique et quête du bonheur collectif chez Platon 35

4. Sirabana COULIBALY (Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo-Côte d'Ivoire)
Les ressorts symboliques de l'abstention électorale des jeunes à Korhogo 49

5. Donald DJILÉ (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
Les standards de la communauté : éthique du discours numérique, algospeak et résilience technodiscursive sur Facebook 61

6. Laura Christiana Simionescu DOBRESCU (Université Politecnica, Bucarest-Roumanie) / Florin Codrut NEMTANU (Université Politecnica, Bucarest-Roumanie) / Messoun Alain ESSOI (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire) / Floriana CINCA (Université Politecnica, Bucarest-Roumanie)
Technologies ferroviaires intelligentes et saut numérique : analyse comparée des architectures de communication pour projet de train métropolitain à Bucarest (Roumanie) et à Bouaké (Côte d'Ivoire) 7878

1. N'Cho François DOFFOU (Université Virtuelle de Côte d'Ivoire, Abidjan-Côte d'Ivoire)
L'impact des villes apprenantes sur le quotidien et les compétences des populations ivoiriennes 92

2. Trah Alphonse Cheriff KAKOU BI (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
L'immigration clandestine comme passion et la passion de l'immigration clandestine 100

3. Eba Victoria KAMENAN (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire) / Hamanys Broux De Ismaël KOFFI (Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo-Côte d'Ivoire)
TICE à l'Université Peleforo Gon Coulibaly : entre appropriations timides et obstacles structurels 110
4. Kouamé KOFFI (Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo-Côte d'Ivoire)
Pratiques discursives et construction identitaire des conducteurs de taxis-motos à Korhogo (Côte d'Ivoire) 123
5. Idrissa Abdel Hamid KONATÉ (Université Yambo Ouologuem de Bamako, Bamako-Mali) / Ya Eveline TOURÉ épouse JOHNSON (École Normale Supérieure, Abidjan-Côte d'Ivoire) / Natié COULIBALY (Université Yambo Ouologuem de Bamako, Bamako-Mali)
Langue d'enseignement et performance en mathématiques chez les élèves de la rive droite du district de Bamako au Mali 136
6. Sybla Alaman Adissa KONÉ (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire) / Métogba FOFANA (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
Pratiques communicationnelles et empowerment féminin en milieu rural ivoirien : enjeux de la sauvegarde de la poterie Mangôro dans un contexte de crise environnementale 149
7. Khan KOUAMÉ (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire) / Ardjouma TUO (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire) / Harold Georges YAPI (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
La communication des Institutions de Protection Sociale (IPS) face au défi de la captation des acteurs du secteur informel à Bouaké : une analyse du cas CNPS 164
8. Boni Hyacinthe KPANGBA (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
Style vestimentaire et attitudes langagières : le zougloou comme arme de sensibilisation sociale 181
9. Gbolo Danielle Hortense LÉGRÉ (Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, Abidjan-Côte d'Ivoire) / Desnos Komoé N'GORAN (Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, Abidjan-Côte d'Ivoire) / Françoise Annick Amenan TANOË (Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, Abidjan-Côte d'Ivoire)
Les alliances interethniques des peuples ivoiriens : une approche communicationnelle de cohésion sociale et de résolution des conflits 193

10. Dialinli LOMPO (Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou-Burkina Faso) / Evariste DAKOURÉ (Université Aube Nouvelle, Ouagadougou-Burkina Faso)
Enjeux de l'appropriation de la communication numérique par des institutions publiques au Burkina Faso 205
11. Bodji Georges Duvalier N'DRÉ (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
Relations publiques face aux enjeux de la gouvernance et de la crédibilité des collectivités locales en Côte d'Ivoire 219
12. Rassidy OYENIRAN (Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Pédagogique, Abidjan-Côte d'Ivoire)
Influence du suivi de l'Inspecteur d'Orientation sur l'assiduité et le rendement scolaire des élèves de Terminale au Lycée Classique et Moderne 1 de Bouaké 235
13. Touré Jean-Baptiste YAO (Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo-Côte d'Ivoire) / Niamien Pascal YAO (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
Communication institutionnelle et récits populaires des déguerpissements en Côte d'Ivoire : le cas de Koumassi Campement sur Facebook et TikTok 255
14. Amani Charles YOKOLI (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan-Côte d'Ivoire)
Communication sociale et créateurs de contenus auprès des jeunes de 18 à 24 ans à Abidjan 270

**COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE ET RECITS POPULAIRES DES
DEGUERPISSEMENTS EN COTE D'IVOIRE : LE CAS DE KOUMASSI
CAMPEMENT SUR FACEBOOK ET TIKTOK**

**INSTITUTIONAL COMMUNICATION AND POPULAR NARRATIVES OF
FORCED EVICTIONS IN CÔTE D'IVOIRE: THE CASE OF KOUMASSI
CAMPEMENT ON FACEBOOK AND TIKTOK**

Touré Jean-Baptiste YAO

Université Péléforo Gon Coulibaly (Korhogo, Côte d'Ivoire)

jeanyaobaptiste@gmail.com

Niamien Pascal YAO

Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pascalyao88@gmail.com

Résumé

Cet article confronte communication institutionnelle et récits populaires numériques autour du déguerpissement du 3 juin 2026 à Koumassi Campement (Abidjan). Il mobilise les théories de la communication institutionnelle et de crise de T. Libaert, la notion de trivialité numérique de Y. Jeanneret et l'ordre du discours de M. Foucault, appliquées à un corpus de 49 publications Facebook et TikTok traité par analyse de discours pour le volet institutionnel et par analyse narrative et sémiotique pour le volet populaire. Aucun des deux régimes ne forme un bloc homogène : chacun est parcouru de tensions internes et obéit davantage à une fonction testimoniale et dénonciatrice qu'à une logique de spectacularisation. Le corpus institutionnel réunit cinq instances aux positions parfois contradictoires ; le corpus populaire distingue au moins quatre postures, témoignage, enquête citoyenne, soutien à l'institution, récupération politique, et documente un désaccord ouvert entre deux acteurs populaires sur l'attribution des responsabilités. Dominé par la dénonciation et le témoignage factuel plutôt que par la mise en scène, le récit populaire a anticipé dès le premier jour une contradiction judiciaire confirmée seulement plusieurs semaines après les faits. L'étude invite à remplacer le modèle binaire souvent mobilisé en communication publique par une lecture polycentrique des crises urbaines.

Mots-clés : communication institutionnelle ; déguerpissement ; récit populaire ; réseaux sociaux ; Côte d'Ivoire.

Abstract

This article examines the confrontation between institutional communication and popular digital narratives around the June 3, 2026 forced eviction in Koumassi Campement (Abidjan). Drawing on T. Libaert's theories of institutional and crisis communication, Y. Jeanneret's concept of digital triviality, and M. Foucault's order of discourse, it analyses 49 Facebook and TikTok posts through discourse analysis for the institutional strand and narrative-semiotic analysis for the popular strand. Neither regime is homogeneous: each is internally divided and driven chiefly by testimony and denunciation rather than spectacle. The institutional corpus spans five bodies whose positions sometimes clash; the popular corpus reveals at least four postures, testimony, citizen investigation, institutional support, political appropriation, including an open disagreement between two popular actors over responsibility. Dominated by denunciation and factual testimony rather than staged spectacle, the popular narrative anticipated from day one a judicial contradiction confirmed only weeks later. The study

calls for replacing the binary model common in public-communication studies with a polycentric reading of urban crises.

Keywords: institutional communication; forced eviction; popular narrative; social media; Côte d'Ivoire.

Introduction

Un déguerpissement est l'expulsion forcée, par une autorité publique, d'occupants d'un espace jugé illégal ou destiné à un autre usage, une pratique de gestion urbaine récurrente en Côte d'Ivoire. Le 3 juin 2026, une parcelle du quartier Houphouët-Boigny, à Koumassi Campement (Abidjan), a été démolie dans le cadre d'un litige foncier opposant un opérateur privé aux occupants du site, déplaçant aussitôt des populations et déclenchant une réponse humanitaire et judiciaire. Ce qui distingue cette opération des précédentes, c'est son inscription immédiate dans l'espace numérique : décision, exécution et conséquences sociales se sont donné à voir en quasi temps réel sur les réseaux sociaux, ce que D. Cardon (2019) décrit comme une reconfiguration des régimes de visibilité propres à la société numérique.

Cette médiatisation transforme le déguerpissement en événement discursif joué sur deux régimes de parole distincts. D'un côté, les institutions publiques concernées, mairie, instances de contrôle de la gouvernance, autorité judiciaire, ministères sociaux, produisent chacune, depuis sa position propre, un discours de légitimation destiné à justifier la décision et à préserver leur image. T. Libaert (2008) définit cette communication institutionnelle comme l'ensemble des pratiques par lesquelles une organisation construit et diffuse un discours cohérent sur elle-même pour asseoir sa légitimité ; en situation de crise, elle doit à la fois informer, rassurer et désamorcer une contestation naissante selon T. Libaert (2010). De l'autre côté, les populations directement affectées ne restent pas silencieuses : elles publient des contenus qui racontent, commentent, dénoncent ou relaient leur expérience du déplacement forcé. F. Granjon et J. Denouël (2010) y voient une exposition de soi, par laquelle des individus cherchent une reconnaissance sociale que les canaux institutionnels ne leur offrent pas et font entendre un point de vue habituellement marginalisé. Ces productions forment une littérature sociale, c'est-à-dire un ensemble de récits brefs et hétérogènes par lesquels habitants, témoins et relais médiatiques locaux mettent en forme une expérience collective de crise.

TikTok, par ses formats courts, offre un potentiel de mise en récit spectaculaire de la douleur sociale, documenté par D. Cardon (2010) à travers les codes du sketch, de la chanson ou de la mise en scène théâtrale, un potentiel qui ne se traduit pourtant pas systématiquement en esthétisation. Selon les contextes, témoignage direct, commentaire d'actualité ou dénonciation dominant tout aussi bien. Facebook, de son côté, reste le lieu privilégié d'une parole institutionnelle formalisée à travers les communiqués, les publications officielles et les commentaires tout en accueillant, via les pages de médias locaux et les simples partages, une part significative du récit populaire.

Ce contraste ne se réduit cependant pas à une opposition binaire entre un pôle dominant et un pôle dominé. Pour E. Goffman (1973), tout acteur social, y compris l'institution, cherche à contrôler la représentation qu'il donne de lui-même : la communication institutionnelle est donc elle-même une mise en scène, soumise à des contraintes de crédibilité. Les récits populaires, à l'inverse, ne sont pas de purs témoignages spontanés : ils obéissent eux aussi à des codes de mise en scène et à des logiques de visibilité propres à chaque plateforme. Les deux régimes se rejoignent ainsi dans leur dimension performative. Ce constat interdit de présupposer l'unité de l'acteur institutionnel : une mairie, une autorité judiciaire ou un ministère peuvent, au sein d'un même épisode, défendre des versions divergentes d'un même événement.

C'est cette tension entre confrontation et porosité des discours qui structure notre questionnement : comment la communication institutionnelle et la production narrative populaire coexistent-elles, se répondent-elles ou s'affrontent-elles dans l'espace numérique lors d'un déguerpissement ? Notre hypothèse est la suivante : loin de former deux blocs homogènes et disjoints, communication institutionnelle et récit populaire du déguerpissement de Koumassi Campement sont chacun traversés de tensions internes, et obéissent davantage à une fonction testimoniale et dénonciatrice qu'à une recherche de spectacularisation. L'article poursuit un double objectif. D'une part, décrire et comparer les stratégies discursives des instances institutionnelles impliquées, pour évaluer le degré d'unité ou de dissension de la parole publique en situation de crise ; d'autre part, caractériser les formes, tonalités et fonctions sociales dominantes du récit populaire numérique associé à cet événement.

Pour répondre à cette question, l'analyse s'appuie sur un corpus de publications relatives au déguerpissement de Koumassi Campement, collectées sur Facebook et TikTok, et traitées selon une double méthodologie : une analyse de discours pour le versant institutionnel, attentive aux stratégies de légitimation et aux divergences entre instances ; une analyse narrative et sémiotique pour le versant populaire, attentive aux formes, postures énonciatives, tonalités et fonctions sociales mobilisées. L'article se déploie en quatre temps : cadre théorique, méthodologie, résultats et discussion.

1. Cadre théorique et conceptuel

Trois ensembles conceptuels structurent notre étude, à savoir, les théories de la communication institutionnelle et de crise, la notion de récit populaire ancrée dans la trivialité et l'espace public numérique, et la tension entre discours autorisé et contre-récit.

1.1 Communication institutionnelle et gestion de crise

La communication institutionnelle désigne l'ensemble des dispositifs par lesquels une organisation, publique ou privée, construit et diffuse un discours cohérent sur elle-même pour asseoir sa légitimité auprès de ses publics. Pour T. Libaert (2008), c'est une activité stratégique qui vise non seulement à informer, mais à susciter l'adhésion et à préserver un capital de confiance. Le déguerpissement, décision impopulaire touchant des populations vulnérables, expose ainsi l'institution à un risque réputationnel qu'elle tente de contenir par des choix discursifs précis tels que les annonces maîtrisées, la justification par l'intérêt général ou la mise en avant de la légalité. Ce risque relève aussi de la communication de crise : T. Libaert (2010) y distingue trois temporalités dont l'anticipation, la gestion immédiate et sortie de crise, chacune appelant des stratégies propres. Dans un déguerpissement, l'institution se trouve rarement en position d'anticipation partagée car la décision est déjà prise, et la communication n'intervient qu'a posteriori, en mode de justification plutôt que de concertation, ce qui favorise la contestation populaire.

La notion de légitimité, qui renvoie à la reconnaissance sociale de la validité d'une action ou d'une autorité, éclaire également le phénomène. M. Weber (1995) distingue les légitimités traditionnelle, charismatique et légale-rationnelle, cette dernière reposant sur la conformité de l'action à des règles établies plutôt que sur son acceptabilité sociale immédiate. Un déguerpissement peut ainsi être parfaitement légitime au sens légal-rationnel, appuyé sur un titre foncier ou un arrêté municipal, tout en étant perçu comme illégitime par les populations concernées, qui mobilisent d'autres critères comme l'ancienneté de l'occupation, l'absence de relogement ou la brutalité de l'exécution. E. Goffman (1973) ajoute que toute organisation, comme tout individu, gère une façade sociale destinée à contrôler l'impression qu'elle produit sur autrui : une scène, où se joue la représentation officielle, et des coulisses, où se négocie cette représentation à l'abri du regard extérieur. Les communiqués institutionnels sur Facebook relèvent ainsi d'une

mise en scène, tandis que tensions et désaccords internes restent en coulisses, sauf lorsque les récits populaires les révèlent au grand jour. Rien n'autorise donc à postuler l'unité de l'acteur institutionnel car chaque instance peut défendre sa propre façade.

1.2 Récit populaire et trivialité numérique

Le second axe concerne la parole des populations déguerpies, saisie à travers la notion de littérature sociale : un ensemble de productions narratives ordinaires par lesquelles des acteurs non professionnels mettent en forme une expérience collective de crise. Cette approche s'ancre dans le concept de trivialité de Y. Jeanneret (2014), qui refuse de disqualifier a priori les formes culturelles populaires ou répétitives et les traite comme des médiations à part entière, porteuses d'enjeux de pouvoir et de savoir. Ainsi, une vidéo TikTok de quelques secondes n'est pas un sous-produit médiatique mineur, mais une forme culturelle digne d'analyse au même titre qu'un texte savant ou un communiqué officiel. D. Cardon (2010) montre que les plateformes numériques ont donné une visibilité nouvelle à des paroles auparavant cantonnées à la sphère privée. Les logiques de viralité et de format court propres à TikTok peuvent encourager des expressions brèves et esthétisées selon D. Cardon (2019), mais cette potentialité n'est pas une détermination car la même affordance peut produire un contenu spectaculaire comme un témoignage sobre.

M. de Certeau (1990) montre que les acteurs ordinaires ne sont jamais de simples récepteurs passifs des discours dominants, ils développent des tactiques de détournement et de bricolage qui reconfigurent le sens des dispositifs imposés. Appliquée ici, cette notion éclaire comment des habitants dépossédés de leur logement se réapproprient symboliquement l'événement, par le témoignage, la dénonciation, la dramatisation ou l'humour, même privés de toute maîtrise réelle des faits. Le récit devient ainsi un espace de reprise de pouvoir symbolique, quand le pouvoir matériel reste du côté de l'institution. Il faut enfin distinguer, avec C. Wardle et H. Derakhshan (2017), la mésinformation (fausse information partagée sans intention de nuire), la désinformation (fausse information diffusée délibérément) et la malinformation (information vraie diffusée pour nuire), une typologie qui permet de qualifier certains contenus populaires qui, sous couvert de témoignage, amplifient ou déforment certains aspects de l'événement sans que leur valeur de récit social en soit disqualifiée : véracité factuelle et validité narrative obéissent à des régimes de preuve distincts.

1.3 Discours autorisé et contre-récit populaire

Le troisième axe pense la relation entre discours institutionnel et récit populaire non comme une opposition figée, mais comme une tension dynamique entre deux régimes de véridiction. M. Foucault (1971) montre que tout discours s'inscrit dans un ordre du discours déterminant quelles paroles sont socialement autorisées à énoncer le vrai. Adossée à l'autorité administrative et juridique de l'État, la communication institutionnelle bénéficie d'une position privilégiée dans cet ordre. Le récit populaire, dépourvu d'autorité comparable, produit une contre-légitimité fondée sur le nombre, l'authenticité perçue et la proximité vécue de l'expérience racontée. Cette place légitimée par le droit n'est d'ailleurs pas occupée par un locuteur unique. Plusieurs instances peuvent revendiquer concurremment le droit de dire la vérité sur un même épisode. La théorie de la sécurisation de B. Buzan, O. Wæver et J. de Wilde (1998), conçue en relations internationales, est mobilisée ici seulement comme grille d'analyse concurrente des stratégies langagières.

La notion de micro-célébrité d'A. E. Marwick (2015) permet enfin de saisir un phénomène observable sur TikTok. En effet, certains habitants, témoins ou relais du déguerpissement, en publiant des contenus à forte audience, peuvent acquérir une visibilité et une autorité informelle proches de celles de figures d'opinion plus traditionnelles, sans que cela suppose l'émergence de figures individuelles durablement

identifiées. Cette autorité peut tout aussi bien naître de l'audience ponctuelle d'un contenu isolé ou du relais de comptes de médias locaux, relevant davantage du journalisme citoyen. G. Origgi (2015) la qualifie d'autorité épistémique construite par la réputation numérique plutôt que par une expertise certifiée. Il s'agit d'une autorité qui, dans les deux cas, concurrence l'autorité institutionnelle sur le terrain de la définition légitime de la situation.

Ce cadre articule ainsi trois axes qui sont : la légitimité institutionnelle et gestion de crise, la trivialité et tactiques du récit populaire et la tension entre discours autorisé et contre-légitimité numérique. Ils structurent les parties empiriques consacrées à la pluralité des voix institutionnelles et aux formes du récit populaire.

2. Méthodologie

Cette recherche mobilise une méthodologie mixte, articulant constitution de corpus multiplateforme et double approche analytique, adaptée à la nature distincte des deux régimes discursifs étudiés.

2.1 Constitution du corpus

Le corpus rassemble quarante-neuf publications relatives au déguerpissement du 3 juin 2026 à Koumassi Campement : neuf institutionnelles et quarante relevant du récit populaire. Les publications institutionnelles proviennent exclusivement de Facebook tandis que le récit populaire se distribue sur les deux plateformes, à raison de trente-quatre contenus TikTok et six contenus Facebook. Le corpus est partitionné selon la nature de l'énonciateur, à savoir instance institutionnelle ou voix citoyenne. La période d'observation s'étend du 3 juin au 8 juillet 2026, soit environ cinq semaines centrées sur l'événement et ses suites immédiates. La collecte s'appuie sur une veille par mots-clés et hashtags, complétée par un suivi des comptes institutionnels et médiatiques identifiés, selon la triangulation recommandée par D. Boullier et A. Lohard (2012). Seules les publications mentionnant explicitement le déguerpissement, son motif, ses acteurs ou ses conséquences ont été retenues, à l'exclusion des commentaires isolés dépourvus de contenu propre. Les publications de particuliers ont été anonymisées dès la collecte (identifiants remplacés par les codes INST-/POP-, aucune donnée personnelle conservée au-delà de ce que l'auteur a lui-même rendu public) ; seuls des comptes ou publications à vocation publique ont été sollicités, à l'exclusion de tout message privé. Le tableau ci-dessous présente les neuf publications institutionnelles du corpus, avec leur instance, leur date et une description synthétique permettant d'identifier chaque référence mobilisée.

Tableau 1 : Présentation des 9 publications institutionnelles du corpus

Code	Instance	Date	Description synthétique
INST-001	Mairie de Koumassi	16 juin 2026	Point d'étape du maire avec les chefs de communautés : genèse de la crise, bilan de la Cellule sociale d'urgence, aide financière annoncée pour la caution de relogement
INST-002	Gouvernement de Côte d'Ivoire (HABG)	19 juin 2026	La HABG annonce l'ouverture de vérifications préliminaires sur la légalité de l'opération (34 ha allégués, recours à la force publique)

INST-003	Gouvernement de Côte d'Ivoire (relais du Parquet)	19 juin 2026 (communiqué original du Parquet : 10 juin)	Communiqué relatif à l'affaire « Alloui Brou Jacques », hashtag #diffusiondefausseesrumeurs ; texte intégral non disponible
INST-004	Ministère de la Cohésion nationale	5 juillet 2026	Reel : témoignage de gratitude d'un bénéficiaire (« kits, sac de riz, 250 000 FCFA »)
INST-005	CNDH	15 juin 2026	Droit à l'éducation : aide financière d'urgence facilitée pour les élèves en classes d'examen déplacés par l'opération
INST-006	Mairie de Koumassi	3 juin 2026	Communiqué fondateur : décision de justice au bénéfice d'un opérateur privé, « le bénéficiaire dispose des actes et autorisations requis »
INST-007	Mairie de Koumassi	4 juin 2026	Reel sur site (registre « Yako ») : cellule de crise, accueil à l'école, vivres — 223 000 vues, plus forte portée du corpus institutionnel
INST-008	Ministère de la Cohésion nationale	5 juillet 2026	Reel : témoignage de gratitude, remerciements nommés à la ministre « Belmond Dogo » et au Président de la République
INST-009	Ministère de la Cohésion nationale	4 juillet 2026	Reel : témoignage d'un chef de communauté, remerciements au Président Alassane Ouattara pour l'aide humanitaire

***Source :** Edition des auteurs*

2.2 Traitement des corpus

Le corpus institutionnel ne constitue pas une voix unique. Il rassemble au moins cinq instances aux positions parfois divergentes, à savoir la mairie de Koumassi, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), le Parquet d'Abidjan, le ministère de la Cohésion nationale et le Conseil national des droits de l'homme. L'analyse de discours de P. Charaudeau (2005) est ainsi adaptée pour intégrer une dimension comparative intra-institutionnelle, plutôt qu'une caractérisation globale et unifiée. Pour chaque instance sont examinés le type d'auteur, le registre de justification mobilisé (légalité, sécurité, salubrité, intérêt général), le moment de la prise de parole par rapport à l'opération, la manière dont la responsabilité est assumée ou diluée dans une formulation passive, et le registre émotionnel dominant. Ce traitement chronologique permet de repérer d'éventuelles discordances internes entre instances, propres à nuancer la lecture goffmanienne de la scène institutionnelle comme façade unifiée. L'analyse qualitative des stratégies de légitimation est complétée par un relevé descriptif des indicateurs d'audience (vues, mentions « j'aime », commentaires, partages) associés à chaque publication institutionnelle.

Le corpus populaire, plus abondant, est traité par une analyse narrative et sémiotique, complétée par une variable de posture énonciative distinguant le témoin direct de l'événement, le commentateur extérieur et le simple relais ou partage. L'analyse narrative reste ancrée dans la morphologie de V. Propp (1970), tandis que la fonction sociale de chaque contenu est également codée. Conformément à la distinction entre mésinformation, désinformation et malinformation de C. Wardle et H. Derakhshan (2017), chaque contenu populaire est enfin codé selon un indice de véridiction tel que factuel vérifiable, douteux ou à vérifier, ou mise en scène assumée. Ce qui permet

d'interroger la confrontation des régimes de véridiction entre versions institutionnelle et populaire des faits.

2.3 Croisement des corpus et limites méthodologiques

Le croisement des deux corpus, formalisé dans une grille dédiée, ne porte pas seulement sur l'opposition entre discours institutionnel et récit populaire, il intègre les tensions internes au camp institutionnel révélées par le codage. Ce croisement s'effectue par axe thématique, tel que le motif du déguerpissement, le traitement des personnes et le relogement, la temporalité de l'action, le registre dominant et l'attribution des responsabilités. Cette méthodologie présente des limites au niveau de l'asymétrie entre les deux corpus (neuf publications institutionnelles contre quarante contenus populaires) et interdit toute comparaison quantitative représentative, mais autorise une comparaison descriptive des volumes d'engagement.

3. Résultats

Cette section présente les résultats du codage du corpus en quatre temps : composition d'ensemble, traitement du volet institutionnel, traitement du volet populaire, comparaison de l'audience des deux régimes discursifs.

3.1 Composition et couverture du corpus

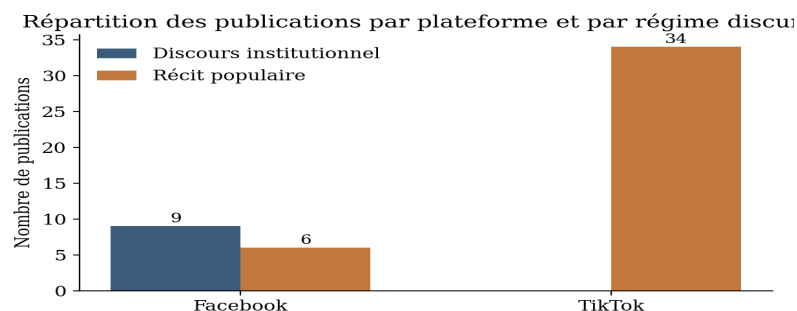
Le corpus rassemble 49 publications relatives au déguerpissement du 3 juin 2026 à Koumassi Campement, dont 9 relèvent du discours institutionnel et 40 du récit populaire (tableau 2).

Tableau 2 : Composition du corpus par plateforme et par régime discursif

Plateforme	Discours institutionnel	Récit populaire	Total
Facebook	9	6	15
TikTok	0	34	34
Total	9	40	49

Source : Edition des auteurs

Figure 1 : Répartition des publications par plateforme et par régime discursif



Source : Edition des auteurs

Aucune correspondance stricte n'existe entre plateforme et régime discursif : la totalité des publications institutionnelles provient de Facebook, tandis que le récit populaire se déploie majoritairement sur TikTok (34 contenus), tout en restant présent sur Facebook (6 contenus).

3.2 La communication institutionnelle : une pluralité de voix asymétriques

Conformément à l'hypothèse d'une pluralité interne au camp institutionnel, le corpus fait apparaître cinq instances distinctes : la mairie de Koumassi (3 publications), le gouvernement de Côte d'Ivoire à travers la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance et le Parquet d'Abidjan (2 publications), le ministère de la Cohésion nationale, de la Solidarité et de la Lutte contre la pauvreté (3 publications), et le Conseil national des droits de l'homme (1 publication). Le tableau 3 croise ces instances avec le registre de justification dominant et le volume d'engagement suscité.

Tableau 3 : Publications institutionnelles par instance : registre de justification dominant et engagement agrégé

Instance institutionnelle	N	Registre dominant	Likes	Commentaires	Partages
Mairie de Koumassi	3	Légalité / arrêté (2/3)	3 307	2 178	454
Gouvernement CI (HABG / Parquet)	2	Mixte (1 légalité, 1 autre)	4 418	1 127	750
Ministère de la Cohésion nationale	3	Autre (3/3)	52	6	14
CNDH	1	Autre (1/1)	2	0	0
Total	9	—	7 779	3 311	1 218

***Source :** Edition des auteurs*

Le tableau 4 précise trois autres dimensions codées : la temporalité de la prise de parole, le mode de gestion de la responsabilité et le registre émotionnel dominant.

Tableau 4 : Dimensions du discours institutionnel codées (n = 9)

Dimension	Modalité	n	%
Temporalité	Après l'opération	8	89 %
	Pendant l'opération	1	11 %
Gestion de la responsabilité	Assomption directe	5	56 %
	Dilution / voix passive	3	33 %
	Non mentionnée	1	11 %
Registre émotionnel	Empathique	5	56 %
	Neutre / technique	2	22 %
	Autoritaire / ferme	1	11 %
	Autre	1	11 %

***Source :** Edition des auteurs*

Trois constats se dégagent. La communication institutionnelle intervient presque exclusivement après l'opération : huit publications sur neuf se situent après l'événement, aucune instance n'ayant communiqué en amont. Cela confirme le décalage temporel entre décision et communication anticipé par T. Libaert (2010). Le registre de justification dominant n'est ni sécuritaire ni sanitaire : aucune des neuf publications ne

les mobilise. Le registre légal domine, avec trois publications relevant de la « légalité/arrêté », associées à la mairie et au Parquet, aux côtés d'un registre classé « autre » qui recouvre en réalité des publications humanitaires (aide au relogement, distribution de vivres, témoignages de gratitude). Enfin, l'analyse chronologique révèle une contradiction documentée entre deux instances : le communiqué fondateur de la mairie du 3 juin 2026 (INST-006) affirme que « les informations recueillies indiquent que le bénéficiaire dispose des actes et autorisations requis » pour procéder à l'opération. Cette version est frontalement contredite par le communiqué du Parquet d'Abidjan du 10 juin 2026 (relayé sur Facebook le 19 juin par le gouvernement, INST-003), dont les termes sont rapportés par le compte média Aminata 24 (POP-002) : « cette décision ne l'autorisait pas à démolir » et la demande initiale d'Alloui Brou Jacques, qui ne portait que sur cinq habitations, avait été rejetée par le tribunal. La contradiction ne porte donc pas seulement sur l'interprétation d'un même fait, mais sur l'énoncé factuel lui-même : l'une des deux instances a nécessairement produit une information inexacte. Le camp institutionnel n'est donc pas un bloc homogène, mais un espace traversé de tensions internes : la comparaison instance par instance engagée dans cette section établit ainsi le premier volet de l'objectif annoncé dans notre introduction, à savoir décrire et comparer les stratégies discursives des cinq instances institutionnelles impliquées.

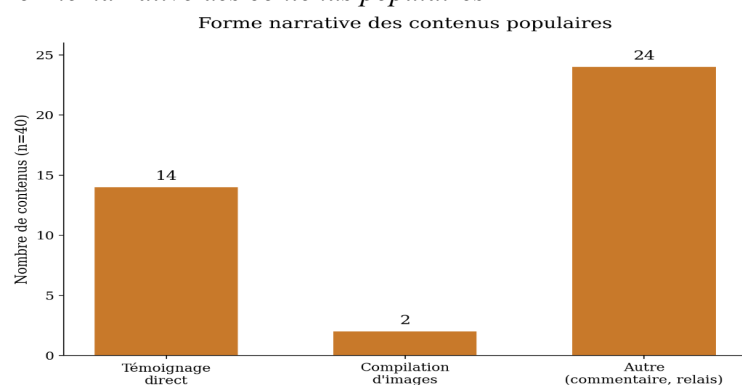
3.3 Le récit populaire : formes, postures et fonctions dominantes

Le tableau 5 restitue le codage du corpus populaire (n = 40) selon quatre variables : posture énonciative, forme narrative, fonction sociale et indice de véridiction.

Tableau 5 : Codage du corpus populaire par posture énonciative, forme narrative, fonction sociale et indice de véridiction (n = 40)

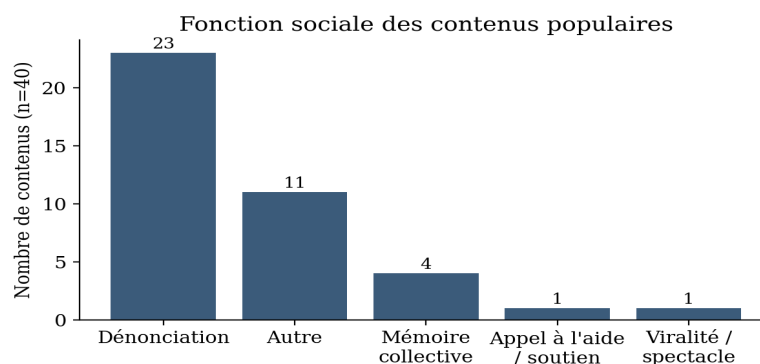
Variable	Modalité	n	%
Posture énonciative	Commentateur extérieur	19	47,5 %
	Témoin direct	15	37,5 %
	Relais (partage)	6	15 %
Forme narrative	Autre (commentaire, relais journalistique)	24	60 %
	Témoignage direct	14	35 %
	Compilation d'images	2	5 %
Fonction sociale	Dénonciation	23	57,5 %
	Autre	11	27,5 %
	Mémoire collective	4	10 %
	Appel à l'aide / soutien	1	2,5 %
	Viralité / spectacle	1	2,5 %
Indice de véridiction	Factuel vérifiable	22	55 %
	Douteux / à vérifier	15	37,5 %
	Mise en scène assumée	3	7,5 %

Source : Edition des auteurs

Figure 2 : *Forme narrative des contenus populaires*

Source : *Edition des auteurs*

La forme narrative dominante est le témoignage direct (14 contenus) ; une catégorie plus large, « autre », rassemble 24 contenus principalement des commentaires d'actualité ou des relais journalistiques portés par des pages citoyennes et médiatiques locales. Ce résultat confirme le second volet de notre hypothèse : le récit populaire de Koumassi Campement privilégie une fonction testimoniale et informative plutôt qu'une esthétisation spectaculaire de la douleur sociale.

Figure 3 : *Fonction sociale des contenus populaires*

Source : *Edition des auteurs*

Ce constat est corroboré par la distribution des fonctions sociales (figure 3) : la dénonciation domine très largement (23 contenus sur 40, soit 57,5 %), loin devant la viralité ou la recherche de spectacle (1 contenu, 2,5 %). Mais la posture énonciative apporte une nuance décisive : près de la moitié du corpus (19 contenus, 47,5 %) relève d'un commentateur extérieur plutôt que d'un témoin direct (15 contenus, 37,5 %). Une part substantielle du « récit populaire » est donc portée par des comptes de médias ou d'observateurs relayant l'expérience d'autrui, non par les habitants déguerpis eux-mêmes. Ce constat confirme que la pluralité ne se limite pas au camp institutionnel : le camp populaire est lui aussi un espace pluriel, où coexistent des postures énonciatives distinctes.

L'analyse narrative de V. Propp (1970) confirme la centralité du méfait initial (13 contenus) et de l'épreuve (7 contenus), suivies par la réparation (5 contenus) et l'absence de réparation (4 contenus). Neuf contenus ont été jugés non applicables à cette grille, généralement des commentaires ou relais sans structure narrative propre. Sur le plan de la véridiction, 22 contenus sur 40 (55 %) sont factuels et vérifiables, 15 (37,5 %) demeurent douteux ou à vérifier, et seulement 3 (7,5 %) relèvent d'une mise en scène assumée. Un contenu illustre avec netteté la confrontation directe des régimes de véridiction : publié le 3 juin 2026, jour même du communiqué fondateur de la mairie,

POP-004 conteste frontalement cette version institutionnelle d'un terrain légalement acquis par un opérateur privé en ces termes : « on a des preuves palpables que vraiment c'est au-delà de ce qu'ils nous ont donné comme information officielle [...] ça ne peut pas appartenir à une seule personne. C'est pratiquement impossible ici en Côte d'Ivoire ». Il recueille à lui seul 4 397 mentions « j'aime », 174 commentaires et 559 partages, davantage d'engagement que l'ensemble cumulé de plusieurs publications institutionnelles.

3.4 Asymétrie d'audience entre les deux régimes discursifs

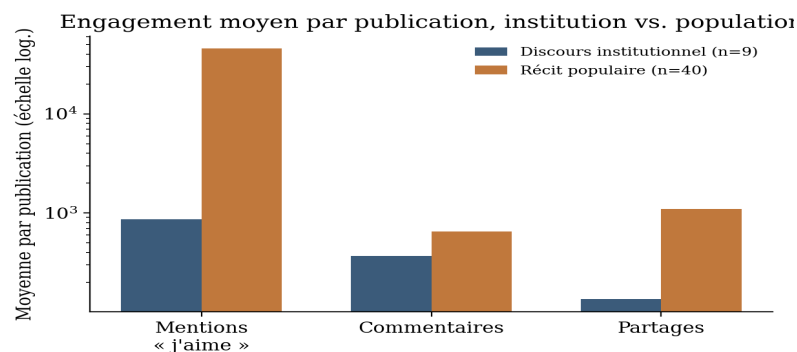
Le tableau 6 et la figure 4 comparent les indicateurs d'engagement moyens par publication entre le corpus institutionnel ($n = 9$) et le corpus populaire ($n = 40$).

Tableau 6 : Comparaison des indicateurs d'engagement (totaux et moyennes) entre le corpus institutionnel et le corpus populaire

Indicateur	Institution — total	Institution — moyenne	Population — total	Population — moyenne (ratio pop./inst.)
Mentions « j'aime »	7 779	864,3	1 819 923	45 498,1 ($\times 52,6$)
Commentaires	3 311	367,9	25 971	649,3 ($\times 1,8$)
Partages	1 218	135,3	43 644	1 091,1 ($\times 8,1$)

Source : Edition des auteurs

Figure 4 : Engagement moyen par publication, institution vs. population (échelle logarithmique)



Source : Edition des auteurs

L'écart est considérable pour les mentions « j'aime » : une publication populaire en recueille, en moyenne, environ 53 fois plus qu'une publication institutionnelle. L'écart reste net, bien que moins marqué, pour les partages (facteur 8,1) et les commentaires (facteur 1,8). Cette comparaison ne vaut pas comme généralisation statistique représentative, mais elle documente néanmoins une asymétrie de résonance publique nette en faveur du récit populaire, y compris lorsqu'il contredit frontalement la version institutionnelle des faits, comme le montre POP-004. Cette asymétrie fait écho à la distinction webérienne entre légitimité légale-rationnelle et légitimité perçue (Weber, 1995). En effet, la conformité au droit invoquée par l'institution ne garantit pas, à elle seule, l'adhésion ou la résonance publique.

4. Discussion

Cette partie fait dialoguer les deux corpus selon cinq axes : le motif du déguerpissement, le traitement des personnes et le logement, la temporalité de l'action, le registre dominant, et l'attribution des responsabilités.

4.1 Le croisement des versions institutionnelle et populaire

Sur le motif du déguerpissement, la version institutionnelle initiale (INST-006, mairie, 3 juin) attribue l'opération à l'exécution d'une décision de justice bénéficiant à un opérateur privé, M. Alloui Brou Jacques, présenté comme disposant des actes et autorisations requis. Cette version est contestée dès le jour même par un témoin direct (POP-004) qui juge pratiquement impossible qu'un terrain de cette taille appartienne à une seule personne. Le doute populaire se révèle en partie fondé seize jours plus tard, quand le Parquet d'Abidjan (INST-003, 19 juin) établit que la demande initiale d'Alloui, portant sur cinq habitations, avait été rejetée par le tribunal, et qu'aucune autorisation de démolir n'avait été délivrée. Entre ces deux dates, Alloui s'exprime lui-même dans le corpus populaire (POP-007, 7 juin) pour revendiquer 34 hectares et une autorisation présidentielle, reprenant mot pour mot la ligne disculpatoire de la mairie. Cet écart chiffré à 34 hectares contre 5 habitations, documente empiriquement le décalage entre discours revendicatif et réalité judiciaire. Le développement le plus tardif du corpus (POP-030, 29 juin) confirme l'arrestation d'Alloui et sa qualification pénale pour faux en écriture.

Pour le traitement des personnes et le logement, l'institution communique en termes généraux : une cellule de crise, un recensement, une école pouvant accueillir les familles (INST-007), une aide au logement (INST-001). Le récit populaire documente des éléments plus circonstanciés : lieux d'hébergement nommément identifiés (écoles BAD, Pépé Kidian, Bélér, temples, POP-030), absence de préavis et panique de familles séparées pendant l'opération, rapportées par plusieurs témoins indépendants (POP-004, POP-006, POP-036), et implication de forces de police « mandatées pour accompagner et protéger la machine », un élément absent de toute publication institutionnelle et rapporté par six sources distinctes du corpus populaire. Les deux versants ne se contredisent pas terme à terme sur cet axe, ils se complètent, l'un restant programmatique et rassurant, l'autre apportant la texture factuelle qui manque au premier.

Au niveau de la temporalité de l'action, le contraste est net, la communication institutionnelle intervient presque systématiquement après l'opération (huit publications sur neuf, tableau 3), tandis que plusieurs contenus populaires réagissent le jour même (POP-004, POP-006, POP-034, POP-036, tous publiés les 3 et 4 juin). Le décalage ne joue donc pas seulement entre décision administrative et communication officielle, il joue plus rapidement encore entre l'événement et sa mise en récit populaire, qui précède de plusieurs jours, voire de plusieurs semaines, les rectifications institutionnelles ultérieures (Parquet, 10-19 juin).

Sur le registre dominant, l'institution mobilise un registre légal (« légalité/arrêté ») et un registre humanitaire, classé « autre », sans jamais recourir, dans le corpus codé, à un registre sécuritaire ou sanitaire. Le récit populaire, lui, est dominé par la dénonciation (57,5 % des contenus), exprimée sur des tonalités de colère, de tristesse ou mixtes. Mais un sous-ensemble notable adopte un registre différent, pro-institutionnel. En effet, un contenu (POP-010, 13 juin) défend explicitement l'image de l'État et met en garde contre une récupération de l'affaire par des opposants politiques liés à la controverse du « quatrième mandat » présidentiel. Le clivage institution/population ne recouvre donc pas exactement le clivage dénonciation/légitimation : ce dernier traverse également, et de part en part, le corpus populaire.

Quant à l'attribution des responsabilités, enfin, le corpus documente une véritable bataille de récits, irréductible à une opposition binaire entre une institution qui se

dédouanerait et une population qui l'accuserait. La mairie se dégage de toute responsabilité en la reportant sur un « individu » privé (INST-006, INST-007). Alloui, à son tour, se dégage de toute responsabilité en l'attribuant à une autorisation présidentielle et gouvernementale qu'il revendique (POP-007). Un contenu populaire reconstitue même, à partir des propres déclarations d'Alloui, une chaîne de responsabilité complète : mairie, ministère, gouvernement, État, président (POP-027). Mais la bataille de véridiction ne se joue pas seulement entre institution et population, elle se joue aussi entre Alloui et un chef coutumier du quartier, M. Marcelin, qu'il accuse publiquement de mauvaise foi (POP-007), preuve supplémentaire que le camp populaire lui-même est parcouru de dissensions internes sur l'attribution des responsabilités, exactement comme le camp institutionnel l'est sur le motif du déguerpissement.

4.2 Une pluralité confirmée des deux côtés : tensions intra-institutionnelles et intra-populaires

La pluralité interne au camp institutionnel est confirmée sans réserve par la contradiction documentée entre la mairie et le Parquet. Le corpus fait cependant apparaître une pluralité tout aussi nette à l'intérieur du récit populaire, avec au moins quatre postures irréductibles à la seule opposition entre témoignage de victime et discours institutionnel. Un premier pôle relève du témoignage direct de la souffrance et de la contestation (POP-004, POP-006, POP-036). Un deuxième relève de l'enquête citoyenne et journalistique, recoupant des sources multiples, à l'image du document-pivot POP-005, qui articule les versions de la mairie, du Parquet et de deux figures locales nommées. Un troisième pôle, minoritaire mais net, est pro-institutionnel : il défend l'action de l'État et cherche à contenir la politisation de l'affaire (POP-010). À ces trois pôles s'ajoute une séquence proprement politique, extérieure à l'institution comme à la population directement affectée : une proposition d'aide humanitaire attribuée à Laurent Gbagbo, principale figure de l'opposition ivoirienne (POP-013), suivie d'accusations réciproques de récupération politique (POP-018, POP-010).

Le récit populaire de Koumassi Campement n'oppose donc pas une voix homogène à une institution plurielle : il est lui-même composé de positions concurrentes, à l'image de l'institution elle-même divisée. Le modèle binaire institution/population doit être abandonné au profit d'une cartographie à au moins quatre pôles côté populaire comme victime, enquêteur citoyen, partisan pro-institutionnel, acteur politique extérieur, et cinq instances côté institutionnel, ces deux pluralités se recoupant elles-mêmes : des voix populaires défendent l'institution, tandis que des instances institutionnelles se contredisent entre elles. C'est cette convergence des deux pluralités, plus que leur simple juxtaposition, qui confirme le premier volet de notre hypothèse.

4.3 Retour sur l'hypothèse et sur le cadre théorique

Les résultats confirment notre hypothèse de départ, et la dépassent même sur certains points. Ni le camp institutionnel ni le camp populaire ne forment un bloc homogène et disjoint de l'autre : les cinq instances institutionnelles se contredisent sur le motif de l'opération, et les quatre postures populaires se contredisent entre elles sur l'attribution des responsabilités. Une dissension qui n'avait pas été anticipée dans le cadrage initial et qui renforce, plutôt qu'elle ne l'affaiblit, l'hypothèse d'une pluralité partagée. La fonction dominante des deux régimes discursifs est bien testimoniale et dénonciatrice plutôt que spectaculaire : le témoignage direct et l'enquête citoyenne l'emportent très largement, dans le corpus populaire, sur la mise en scène assumée (3 contenus sur 40 seulement). Côté institutionnel, la communication, dominée par la justification légale et humanitaire, ne relève à aucun moment d'un registre sécuritaire ou spectaculaire. Les contenus les plus significatifs du corpus (POP-004, POP-005, POP-007, POP-030) relèvent tous du témoignage, de l'enquête ou de l'auto-justification, non de la performance.

La lecture goffmanienne de la mise en scène (Goffman, 1973) se trouve confirmée, mais élargie : la mairie gère une façade dès sa prise de parole du 3 juin. Alloui, l'acteur privé mis en cause, en gère une également, amplifiant la ligne disculpatoire de la mairie avant d'être discrédité. Certaines voix populaires pro-institutionnelles, à l'image de POP-010, en gèrent une aussi. La communication de crise selon T. Libaert (2010) se lit dans la temporalité très majoritairement post-opérationnelle du discours institutionnel. Mais La distinction entre mésinformation, désinformation et malinformation (Wardle et Derakhshan, 2017) trouve une illustration nette dans l'écart chiffré entre les 34 hectares revendiqués par Alloui et les 5 habitations reconnues par le tribunal : une amplification factuelle ayant circulé sans filtre critique avant sa correction (POP-017). L'ordre du discours autorisé de M. Foucault (1971) s'en trouve significativement complexifié. L'autorité judiciaire n'a pas seulement occupé, comme le voudrait une lecture classique, une position de surplomb faisant taire la rumeur populaire, elle a fini par confirmer, avec retard, ce que le scepticisme populaire avait énoncé dès le premier jour (POP-004). La théorie de la sécurisation de B. Buzan et al. (1998), déjà écartée du côté institutionnel faute de registre sécuritaire dans le corpus, retrouve paradoxalement une pertinence du côté populaire. En effet, c'est une voix populaire pro-institutionnelle (POP-010), et non l'institution elle-même, qui opère un travail de dépolitisation et de confinement du récit, mettant en garde contre une récupération par une contestation politique plus large liée au débat sur un quatrième mandat présidentiel. Un déplacement inattendu qui fait passer la fonction sécurisante de l'acteur institutionnel vers un relais populaire qui le défend. Enfin, la micro-célébrité d'A. E. Marwick (2015) et l'autorité épistémique de G. Origgi (2015) se perçoivent moins sous la forme de figures individuelles durablement installées que sous celle d'une autorité collective et cumulative, construite par recoupement de sources au fil des publications, POP-005 citant POP-002 et POP-004, POP-030 confirmant POP-020, une autorité de la convergence documentaire plutôt que de la personnalité.

Conclusion

Cet article visait à décrire et comparer les stratégies discursives institutionnelles et les formes du récit populaire mobilisées autour du déguerpissement de Koumassi Campement du 3 juin 2026. L'hypothèse d'une pluralité interne aux deux régimes discursifs, gouvernée par une fonction testimoniale et dénonciatrice plutôt que par la recherche de spectacle, s'en trouve confirmée, et même dépassée. Deux résultats méritent d'être retenus. La fonction dominante, des deux côtés, est celle de la dénonciation et du témoignage factuel plutôt que de la spectacularisation, une part substantielle du corpus populaire relevant même d'un travail de recoupement proche de l'enquête citoyenne. Le récit populaire n'a pas seulement réagi, avec retard, au discours institutionnel, sur le point central du litige foncier, il l'a précédé, anticipant une vérité judiciaire confirmée seulement plusieurs semaines après les premiers témoignages sceptiques.

Sur le plan théorique, cet article invite à substituer un modèle fragmenté et polycentrique à la lecture binaire souvent présumée dans les études de communication publique. Celle-ci oppose habituellement une institution qui légitime à une population qui conteste. Le modèle proposé montre au contraire que l'institution et la population se donnent à voir comme deux espaces discursifs pluriels, parcourus de tensions et de contradictions internes, et que l'autorité de dire le vrai ne coïncide pas nécessairement avec la position institutionnellement autorisée. Sur le plan de la communication des organisations, ce constat souligne un risque spécifique de la gestion de crise en contexte numérique : l'absence de coordination entre plusieurs instances institutionnelles, ici la mairie et le Parquet, peut fragiliser plus sûrement la crédibilité de l'action publique qu'une contestation populaire, aussi vive soit-elle.

Références Bibliographiques

Boullier Dominique et Lohard Audrey (2012). *Opinion mining et sentiment analysis : méthodes et outils*. Paris : OpenEdition Press.

Buzan Barry, Wæver Ole et de Wilde Jaap (1998). *Security: A New Framework for Analysis*. Boulder, CO : Lynne Rienner Publishers.

Cardon Dominique (2010). *La démocratie Internet : promesses et limites*. Paris : Seuil.

Cardon Dominique (2019). *Culture numérique*. Paris : Presses de Sciences Po.

Charaudeau Patrick (2005). *Le discours politique : les masques du pouvoir*. Paris : Vuibert.

De Certeau Michel (1990). *L'invention du quotidien, 1 : arts de faire*. Paris : Gallimard.

Foucault Michel (1971). *L'ordre du discours*. Paris : Gallimard.

Goffman Erving (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne, 1 : la présentation de soi*. Paris : Les Éditions de Minuit.

Granjon Fabien et Denouël Julie (2010). « Exposition de soi et reconnaissance de singularités subjectives sur les sites de réseaux sociaux ». *Sociologie*, vol. 1, n° 1, p. 25-43.

Jeanneret Yves (2014). *Critique de la trivialité : les médiations de la communication, enjeu de pouvoir*. Chaville : Éditions Non Standard.

Libaert Thierry (2008). *La communication d'entreprise*. Paris : Economica.

Libaert Thierry (2010). *La communication de crise*. Paris : Dunod.

Marwick Alice (2015). « You May Know Me from YouTube: (Micro-)Celebrity in Social Media ». Dans Marshall P. David et Redmond Sean (dir.), *A Companion to Celebrity*. Malden, MA : Wiley Blackwell, p. 333-350.

Origi Gloria (2015). *La réputation*. Paris : Presses Universitaires de France.

Propp Vladimir (1970). *Morphologie du conte*. Paris : Seuil.

Wardle Claire et Derakhshan Hossein (2017). *Information Disorder: Toward an Interdisciplinary Framework for Research and Policy Making*. Strasbourg : Conseil de l'Europe, rapport DGI (2017) 09.

Weber Max (1995). *Économie et société, tome 1 : les catégories de la sociologie* (Jacques Chavy et Éric de Dampierre, dir. ; Julien Freund, trad.). Paris : Pocket.